



**NATIONS
UNIES**

EP

UNEP(DEPI)/MED WG.439/2



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

UNEP

28 avril 2017
Original: anglais

Réunion des Points focaux du MED POL

Rome, Italie, 29-31 mai 2017

Points 2 et 3 de l'ordre du jour : Élection du bureau, adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

Pour des raisons environnementales et économiques, le tirage du présent document a été restreint. Les participants sont priés d'apporter leur copie à la réunion et de ne pas demander de copies supplémentaires.

PNUE/PAM
Athènes, 2017

Introduction

1. Conformément au Programme de travail 2016-2017 du Programme des Nations Unies pour l'Environnement/Plan d'action pour la Méditerranée adopté par la CdP 19 à Athènes (Grèce) du 9 au 12 février 2016, le Secrétariat organise la réunion des Points focaux du MED POL du 29 au 31 mai 2017 au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à Rome (Italie).
2. Les principaux objectifs de la réunion sont les suivants :
 1. Examiner les activités menées au cours de l'exercice biennal 2016-2017 et la mise en œuvre des trois protocoles liés à la pollution relevant de la responsabilité du Programme MED POL en mettant l'accent sur la mise en œuvre des Plans d'action nationaux (PAN) et du Programme de surveillance et d'évaluation intégrées (IMAP).
 2. Examiner un certain nombre de documents importants et aborder les questions thématiques liées aux aspects essentiels du mandat du MED POL concernant les lignes directrices, l'évaluation, d'éventuelles nouvelles mesures régionales ou des mesures actualisées, etc.
 3. Discuter et convenir des activités à mener au cours du prochain exercice biennal avant de les intégrer au Programme de travail 2018-2019 du PAM.

Les annotations ci-dessous à l'Ordre du jour provisoire ont été préparées par le Secrétariat pour aider la réunion dans ses délibérations.

Ordre du jour provisoire annoté

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

3. La Réunion sera ouverte le 29 mai 2019 à 9 h 30 par la Coordinatrice adjointe du Programme des Nations Unies pour l'Environnement/Plan d'action pour la Méditerranée – Secrétariat de la Convention de Barcelone et par le représentant du pays hôte.

Points 2 et 3 de l'ordre du jour : Élection du bureau, adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

*UNEP(DEPI)/MED WG.439/1 ; UNEP(DEPI)/MED WG.439/2 ;
UNEP(DEPI)/MED WG.439/Inf.1*

a) Règlement intérieur

4. Le Règlement intérieur des réunions et des conférences des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles s'appliquera *mutatis mutandis* à cette réunion (UNEP/IG.43/6, annexe XI).

b) Élection du bureau

5. Sous réserve de la Règle 20 du Règlement intérieur évoqué au paragraphe 2 a), la Réunion des Points focaux du MED POL élira parmi les représentants des Parties contractantes, un Président, trois Vice-Présidents et un Rapporteur.

c) Adoption de l'Ordre du jour provisoire

6. Sous réserve de la Règle 14 du Règlement intérieur évoqué au paragraphe 2 a), l'ordre du jour proposé figurant dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.439/1 et annoté dans le présent document (UNEP (DEPI)/MED WG.439/2) sera examiné et proposé pour adoption par la réunion, y compris le programme figurant à l'annexe du présent document.

d) Organisation des travaux

7. Les sessions sont programmées tous les jours de 09 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30. Les Points focaux du MED POL devraient pouvoir traiter tous les points à l'Ordre du jour lors de cette réunion qui se déroulera sur trois jours. La réunion devrait se tenir en session plénière. Cependant, elle peut envisager de créer de petits groupes de travail chargés de traiter, pendant les pauses, des questions particulières, le cas échéant, pour examen final lors de la session plénière.

8. Un service d'interprétation simultanée en anglais et en français sera assuré pendant toutes les sessions. Tous les documents seront disponibles dans ces deux langues. Conformément à la pratique établie, les documents de présession ne seront pas disponibles en version papier. Les participants sont instamment priés de les télécharger sur leurs ordinateurs avant la réunion.

9. Les participants seront invités à examiner et à adopter les conclusions et recommandations de la réunion, modifiées, le cas échéant, et rédigées par le Rapporteur. À la suite de la réunion, un rapport sera préparé et distribué pour adoption.

10. La clôture de la réunion est prévue pour le mercredi 31 mai 2017 à 17 h 30.

Point 4 de l'ordre du jour : Progrès réalisés concernant la mise en œuvre du Programme de travail 2016-2017 relatif aux thèmes liés à la pollution provenant de sources situées à terre et à la gouvernance

*UNEP(DEPI)/MED WG.439/3 ; UNEP(DEPI)/MED WG.439/Inf.3 ;
UNEP(DEPI)/MED WG.439/Inf.4 ; UNEP(DEPI)/MED
WG.439/Inf.5 ; UNEP(DEPI)/MED WG.439/Inf.6 ;
UNEP(DEPI)/MED WG.439/Inf.7 ; UNEP(DEPI)/MED
WG.439/Inf.8 ; UNEP(DEPI)/MED WG.439/Inf.9,*

11. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document UNEP (DEPI)/MED WG. 439/3 qui résume l'état d'avancement de la mise en œuvre des principales activités menées par le Secrétariat (MED POL) au cours de l'exercice biennal actuel ainsi que certains aspects techniques de la mise en œuvre des Protocoles « tellurique », « Immersions » et « Déchets dangereux » et des Plans régionaux connexes.

12. La Réunion sera invitée à examiner le document, à faire des observations nécessaires et à approuver, le cas échéant, les travaux réalisés pour la mise en œuvre du Programme de travail 2016-2017.

Point 5 de l'ordre du jour : État d'avancement de la mise en œuvre des Protocoles «tellurique», «Immersion» et «Déchets dangereux» et des Plans régionaux ainsi que des formats révisés connexes de rapport

UNEP(DEPI)/MED WG.439/3 ; UNEP(DEPI)/MED WG.439/17 ;

13. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera les principales conclusions relatives aux informations fournies dans les rapports nationaux soumis par les Parties contractantes par le biais du Système de communication d'informations de la Convention de Barcelone (BCRS) pour la période 2014-2015 sur la mise en œuvre des protocoles liés à la pollution.

14. Le Secrétariat présentera également le document UNEP(DEPI)/MED WG.439/17 qui décrit le format révisé de rapport pour les protocoles « tellurique », « Immersions » et « Déchets dangereux ». La réunion devrait examiner le projet proposé et faire part de ses observations, le cas échéant, en vue de la finalisation du format révisé de rapport par le Secrétariat et de sa soumission à la réunion des Points focaux du PAM.

Point 6 de l'ordre du jour : Programme régional de mesures visant à atteindre un Bon état écologique; Analyse des lacunes et évaluation des besoins relativement aux nouvelles mesures ou aux mesures actualisées
UNEP(DEPI)/MED WG.439/4 ; UNEP(DEPI)/MED WG.439/Inf.13 ; UNEP(DEPI)/MED WG.439/Inf.14, UNEP(DEPI)/MED WG.439/Inf.17

15. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document UNEP(DEPI)/MED WG.439/4 qui comporte une analyse des lacunes des mesures régionales existantes liées à la pollution et aux déchets et identifie les principaux domaines où les mesures existantes semblent insuffisantes pour atteindre le Bon état écologique de la mer Méditerranée. Le document présente également les principaux résultats de l'évaluation des annexes aux Protocoles liés à la pollution à la lumière des développements récents à l'échelle régionale et à l'échelle mondiale.

16. La réunion devrait examiner le document et faire part de ses observations, le cas échéant, en vue de sa finalisation et avant soumission au Groupe de coordination de l'EcAp ou à la Réunion des Points focaux du PAM, selon le cas.

Point 7 de l'ordre du jour : Lignes directrices techniques et évaluations connexes
UNEP(DEPI)/MED WG.439/5 ; UNEP(DEPI)/MED WG.439/6 ; UNEP(DEPI)/MED WG.439/7, UNEP(DEPI)/MED WG.439/8 ; UNEP(DEPI)/MED WG.439/9 ; UNEP(DEPI)/MED WG.439/10 ; UNEP(DEPI)/MED WG.439/11 ; UNEP(DEPI)/MED WG.439/19

17. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera un certain nombre de documents pour examen lors de la réunion :

a) Lignes directrices actualisées sur la gestion des matériaux de dragage

18. En ce qui concerne ce point, le Secrétariat présentera le document UNEP(DEPI)/MED WG.439/5 intitulé « Lignes directrices actualisées sur la gestion des matériaux de dragage » ainsi que le document UNEP(DEPI)/MED WG.439/19, fournissant une analyse juridique des questions particulières liées aux Lignes directrices, conformément à la demande de la Réunion régionale d'experts chargée d'examiner le projet de Lignes directrices relatives au dessalement et au Protocole « Immersions » qui s'est tenue à Loutraki (Grèce) du 4 au 6 avril 2017.

19. La réunion devrait examiner le projet proposé et faire part de ses observations, le cas échéant, en vue de la finalisation des Lignes directrices et de leur soumission à la Réunion des Points focaux du PAM ou à la CdP 20, selon le cas.

b) Lignes directrices actualisées sur le dépôt de récifs artificiels

20. En ce qui concerne ce point, le Secrétariat présentera le document UNEP(DEPI)/MED WG.439/6 intitulé « Lignes directrices actualisées sur le dépôt de récifs artificiels » ainsi que le document UNEP(DEPI)/MED WG.439/19, fournissant une analyse juridique des questions particulières liées aux Lignes directrices, conformément à la demande de la Réunion régionale d'experts chargée d'examiner le projet de Lignes directrices relatives au dessalement et au Protocole « Immersions » qui s'est tenue à Loutraki (Grèce) du 4 au 6 avril 2017.

21. La réunion devrait examiner le projet proposé et faire part de ses observations, le cas échéant, en vue de la finalisation du rapport et de sa soumission à la Réunion des Points focaux du PAM ou à la CdP 20, selon le cas.

c) Lignes directrices actualisées sur la gestion des activités de dessalement

22. En ce qui concerne ce point, le Secrétariat présentera le document UNEP(DEPI)/MED WG.439/7. La réunion devrait examiner le projet proposé et faire part de ses observations, le cas échéant, en vue de la finalisation du rapport et de sa soumission à la Réunion des Points focaux du PAM ou à la CdP 20, selon le cas.

d) Guides sur l'évaluation des Meilleures techniques disponibles (MTD) et l'inspection

23. En ce qui concerne ce point, le Secrétariat présentera les documents UNEP(DEPI)/MED WG.439/10 et UNEP(DEPI)/MED WG.439/11 qui traitent de l'évaluation des Meilleures techniques disponibles (MTD) dans les systèmes nationaux de délivrance de permis et d'inspection.

24. La réunion devrait examiner le projet proposé et faire part de ses observations, le cas échéant, en vue de leur approbation lors de la Réunion des Points focaux du MED POL.

e) Examen des principales conclusions et recommandations en matière de politiques relativement aux rapports d'évaluation liés à l'immersion et au dessalement

25. En ce qui concerne ce point, le Secrétariat présentera les documents UNEP(DEPI)/MED WG.439/8 et UNEP(DEPI)/MED WG.439/9 qui évaluent les informations recueillies concernant les activités d'immersion et de dessalement en Méditerranée et propose un ensemble de recommandations connexes en matière de politiques.

26. La réunion devrait examiner le projet proposé avec un accent particulier sur ses recommandations et faire part de ses observations, le cas échéant, en vue de leur approbation lors de la Réunion des Points focaux du MED POL, selon le cas.

Point 8 de l'ordre du jour : Mise en œuvre de la Décision IG 22/7 relative à l'IMAP et aux articles 7 et 8 du Protocole «tellurique»
*UNEP(DEPI)/MED WG.439/12 ; UNEP(DEPI)/MED WG.439/13 ;
UNEP(DEPI)/MED WG.439/14 ; UNEP(DEPI)/MED WG.439/15*

27. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera un certain nombre de documents pour examen lors de la réunion :

a) Fiches d'orientation sur les Indicateurs communs de l'IMAP (pollution et déchets marins)

28. En ce qui concerne ce point, le Secrétariat présentera le document UNEP(DEPI)/MED WG.439/12 qui présente le travail effectué par le Secrétariat et par le CORMON sur la préparation des fiches d'orientation sur les Indicateurs communs de l'IMAP liés à la pollution.

29. La réunion devrait examiner le projet proposé et faire part de ses observations, le cas échéant, en vue de la finalisation de ces fiches et de leur soumission à la réunion du Groupe de coordination de l'EcAp.

b) Évaluation des fiches d'information du Rapport sur la qualité (pollution et déchets marins)

30. En ce qui concerne ce point, le Secrétariat présentera le document UNEP(DEPI)/MED WG.439/13 préparé par lui-même et qui contient des contributions du CORMON et de partenaires.

31. La réunion devrait examiner le projet proposé et faire part de ses observations, le cas échéant, en vue de la finalisation du rapport et de sa soumission au Groupe de coordination de l'EcAp ou à la

réunion des Points focaux du PAM, selon le cas. Le QSR (Rapport sur la qualité) définitif en ligne devrait être disponible lors de la CdP 20.

c) Modèles de métadonnées pour la pollution et les déchets marins

32. En ce qui concerne ce point, le Secrétariat présentera le document UNEP(DEPI)/MED WG.439/14 qui contient une proposition visant à examiner le format existant de métadonnées pour les contaminants et l'eutrophisation et un format pour les indicateurs de déchets marins. La réunion devrait examiner le projet proposé et l'approuver, le cas échéant.

d) Critères et seuils d'évaluation de la pollution

33. En ce qui concerne ce point, le Secrétariat présentera le document UNEP(DEPI)/MED WG.439/15 qui contient une proposition de critères actualisés et de nouveaux critères pour l'évaluation de la pollution basés sur une analyse de tendances des données soumises par les Parties contractantes.

34. La réunion devrait examiner le projet proposé et faire part de ses observations puis les approuver, le cas échéant, en vue de les soumettre au Groupe de Coordination de l'EcAp, à la Réunion des Points focaux du PAM ou à la CdP 20, selon le cas.

Point 9 de l'ordre du jour : Autres questions particulières

*UNEP(DEPI)/MED WG.439/16 ; UNEP(DEPI)/MED
WG.439/Inf.11 ; UNEP(DEPI)/MED WG.439/Inf.12,
UNEP(DEPI)/MED WG.439/Inf.16*

- a) Suivi de la mise en œuvre des Plans d'action nationaux (PAN) actualisés et des Programmes de mesures actualisés
- b) Liste actualisée des contaminants prioritaires en Méditerranée
- c) Mise en œuvre du Projet IEV - SEIS II Sud et du Projet Marine Litter MED, financés par l'UE
- d) Préparation de projets liés à la pollution dans le cadre du nouveau MedProgramme financé par le Fonds pour l'Environnement mondial (FEM)

35. En ce qui concerne les éléments a) à d) de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document UNEP(DEPI)/MED WG.439/16.

36. La réunion devrait examiner le projet proposé et faire part de ses observations et conseils au Secrétariat, le cas échéant.

Point 10 de l'ordre du jour : Programme de travail 2018-2019 du MED POL

UNEP(DEPI)/MED WG.439/18,

37. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document UNEP (DEPI)/MED WG.439/18 qui détaille et décrit brièvement le Programme de travail proposé pour le MED POL pour l'exercice biennal 2018-2019.

38. La Réunion sera invitée à examiner et à approuver, le cas échéant, le Programme de travail proposé et à charger le Secrétariat de l'intégrer au projet de Programme de travail du PNUE/PAM à soumettre à la Réunion des points focaux du PAM.

Point 11 de l'ordre du jour : Divers

39. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants et le Secrétariat pourront évoquer toute autre question relative au sujet de la Réunion.

Point 12 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations

40. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la réunion examinera, amendera et adoptera les projets de conclusions et recommandations qui découleront des discussions de la réunion, telles que préparées par le Rapporteur.

Point 13 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

41. Le Président clôturera la réunion le 31 mai 2017 à 17 h 30.

PROGRAMME PROPOSÉ

Lundi 29 mai 2017		
09:00 – 09:30	Enregistrement	
09:30 – 09:45	Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion	
09:45 – 10:15	Points 2 et 3 de l'ordre du jour : Élection du bureau, adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	<i>UNEP(DEPI)/MED WG.439/1 ; UNEP(DEPI)/MED WG.439/2 ; UNEP(DEPI)/MED WG.439/Inf.1</i>
10:15 – 12:30	Point 4 de l'ordre du jour : Progrès réalisés concernant la mise en œuvre du Programme de travail 2016-2017 relatif aux thèmes liés à la pollution provenant de sources situées à terre et à la gouvernance	<i>UNEP(DEPI)/MED WG.439/3 UNEP(DEPI)/MED WG.439/Inf.3, UNEP(DEPI)/MED WG.439/Inf.4, UNEP(DEPI)/MED WG.439/Inf.5, UNEP(DEPI)/MED WG.439/Inf.6, UNEP(DEPI)/MED WG.439/Inf.7, UNEP(DEPI)/MED WG.439/Inf.8, UNEP(DEPI)/MED WG.439/Inf.9</i>
12:30 – 14:00	Pause déjeuner	
14:00 – 15:00	Point 5 de l'ordre du jour : État d'avancement de la mise en œuvre des Protocoles « tellurique », « Immersions » et « Déchets dangereux » et des Plans régionaux ainsi que des formats révisés connexes de rapport	<i>UNEP(DEPI)/MED WG.439/3 UNEP(DEPI)/MED WG.439/17</i>
15:00 – 16:00	Point 6 de l'ordre du jour : Programme régional de mesures visant à atteindre un Bon état écologique ; Analyse des lacunes et évaluation des besoins relativement aux nouvelles mesures ou aux mesures actualisées	<i>UNEP(DEPI)/MED WG.439/4, UNEP(DEPI)/MED WG.439/Inf.13, UNEP(DEPI)/MED WG.439/Inf.14 UNEP(DEPI)/MED WG.439/Inf.17</i>
16:00 – 17:30	Point 7 de l'ordre du jour : Lignes directrices techniques et évaluations connexes a) Lignes directrices actualisées sur la gestion des matériaux de dragage b) Lignes directrices actualisées sur le dépôt de récifs artificiels	<i>UNEP(DEPI)/MED WG.439/5, UNEP(DEPI)/MED WG.439/6, UNEP(DEPI)/MED WG.439/19</i>
Mardi 30 mai 2017		
09:30 – 11:00	Point 7 de l'ordre du jour (suite) : Lignes directrices techniques et évaluations connexes c) Lignes directrices actualisées sur la gestion des activités de dessalement d) Guides sur l'évaluation des Meilleures techniques disponibles (MTD) et l'inspection e) Examen des principales conclusions et recommandations en matière de politiques relativement aux rapports d'évaluation liés à l'immersion et au dessalement	<i>UNEP(DEPI)/MED WG.439/7, UNEP(DEPI)/MED WG.439/8, UNEP(DEPI)/MED WG.439/9, UNEP(DEPI)/MED WG.439/10, UNEP(DEPI)/MED WG.439/11,</i>

11:00 – 12:30	Point 8 de l'ordre du jour : Mise en œuvre de la Décision IG 22/7 relative à l'IMAP et aux articles 7 et 8 du Protocole « tellurique » a) Fiches d'orientation sur les Indicateurs communs de l'IMAP (pollution et déchets)	<i>UNEP(DEPI)/MED WG.439/12</i>
12:30 – 14:00	Pause déjeuner	
14:00 – 15:00	b) Évaluation des fiches d'information sur le QSR (pollution et déchets marins)	<i>UNEP(DEPI)/MED WG.439/13</i>
15:00 – 15:30	c) Modèles de métadonnées pour la pollution et les déchets marins d) Critères et seuils d'évaluation de la pollution	<i>UNEP(DEPI)/MED WG.439/14</i> <i>UNEP(DEPI)/MED WG.439/15</i>
15:30 – 16:30	Point 9 de l'ordre du jour : Autres questions particulières a) Suivi de la mise en œuvre des Plans d'action nationaux (PAN) actualisés et des Programmes de mesures actualisés	<i>UNEP(DEPI)/MED WG.439/16</i> <i>UNEP(DEPI)/MED WG.439/Inf.12</i> <i>UNEP(DEPI)/MED WG.439/Inf.16</i>
16:30– 17:00	b) Liste actualisée des contaminants prioritaires en Méditerranée	<i>UNEP(DEPI)/MED WG.439/16,</i> <i>UNEP(DEPI)/MED WG.439/Inf.11</i>
17:00 – 17:30	<u>c) Mise en œuvre du Projet IEV - SEIS II Sud et du Projet Marine Litter MED, financés par l'UE</u>	<i>UNEP(DEPI)/MED WG.439/16</i>
Mercredi 31 mai 2017		
09:30 – 11:00	<u>d) Préparation de projets liés à la pollution dans le cadre du nouveau MedProgramme financé par le FEM</u>	<i>UNEP(DEPI)/MED WG.439/16</i>
11:00 – 12:30	Point 10 de l'ordre du jour : Programme de travail 2018-2019 du MED POL	<i>UNEP(DEPI)/MED WG.439/18</i>
12:30 – 14:00	Pause déjeuner	
14:00 – 15:30	Point 11 de l'ordre du jour : Divers	
15:30 – 17:30	Point 12 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations	
17:30	Point 13 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion	